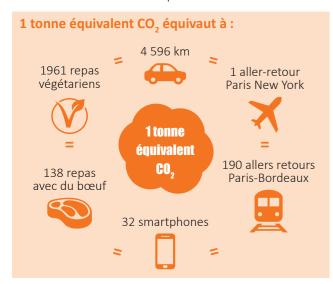
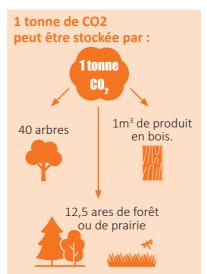
Le saviez-vous ?

Pour un monde neutre en carbone, 2 tonnes équivalent CO₂ par an est la quantité maximale de gaz à effet de serre qui peut être émise par personne. C'est aussi l'objectif à atteindre d'ici à 2050 pour respecter les engagements de l'Accord de Paris et donc limiter le réchauffement climatique à +1.5°C.















2 tCO_oe par habitant*

* Tous secteurs confondus

Pour suivre l'actualité du Plan Climat de Colmar Agglomération, rendez vous sur agglo-colmar.fr/pcaet

> Colmar Agglomération 32 cours Sainte Anne-BP 80197-68004 Colmar Cedex pays.pcaet@colmar.fr

Plan d'action en 1 coup d'œil



Action 1 : Sensibiliser et conseiller sur la rénovation énergétique.

Action 2 : Développer des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique à destination des particuliers et des entreprises.

Action 3 : Favoriser le développement de la production d'énergies renouvelables sur le bâti.



Axe 2: Les transports, la mobilité

Action 4 : Améliorer et développer les transports en commun.

Action 5 : Faciliter l'usage des modes de transport doux et propres.

Action 6: Lutter contre l'autosolisme.



de la collectivité

Action 7: Agir en faveur d'un urbanisme durable.

Action 8 : Optimiser la gestion de l'éclairage public.

Action 9: Optimiser la gestion du patrimoine bâti.

Action 10 : Sensibiliser les agents aux éco-gestes.

Action 11 : Développer la politique d'achats durables.





Action 12 : Promouvoir la démarche PCAET et les outils mis à disposition par la collectivité.

Action 13 : Sensibiliser les partenaires à l'adhésion du PCAET.

Action 14: Sensibiliser le grand public à l'adhésion du PCAET.



Action 15: Augmenter les capacités de résilience du territoire face au changement climatique.

Action 16: Préserver et favoriser la biodiversité.

Action 17: Favoriser les circuits courts alimentaires.

Action 18: Promouvoir l'économie circulaire.

Action 19 : Réduire les déchets et optimiser leur gestion.

Action 20: Favoriser le stockage carbone.

Action 21: Développer une agriculture, une viticulture et une gestion des forêts durable.

Action 22: Préserver la ressource en eau.

Action 23 : Développer des zones de nature urbaines.

Action 24: Livraison d'énergies renouvelables et de récupération par les réseaux de chaleur.

Action 25 : Développer les grands projets d'énergies renouvelables.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE COLMAR AGGLOMÉRATION











agglo-colmar.fr









Les élus de Colmar Agglomération sont ensemble mobilisés pour renforcer nos actions en faveur des transitions écologique, sociale, et économique.

L'accélération du changement climatique nous appelle à redoubler d'efforts. Le Plan climat air énergie territorial de notre agglomération définit des objectifs ambitieux en phase avec les objectifs régionaux et nationaux. Ensemble, collectivités locales, entreprises, associations, citoyens, chacun à son niveau, conjuguons nos efforts pour construire un territoire désirable et durable. Pour notre quotidien, pour notre vie personnelle, professionnelle, pour nos enfants, c'est de notre responsabilité collective.

Éric Straumann. Président de Colmar Agglomération



Qu'est-ce qu'un Plan climat air énergie territorial (PCAET) ?

Le Plan climat air énergie territorial de Colmar Agglomération est un document réglementaire. Il comprend 4 documents principaux :

- Un diagnostic territorial dressant un état des lieux du territoire.
- La stratégie qui définit la trajectoire du territoire.
- Le plan d'actions afin de répondre de manière opérationnelle aux enjeux soulevés dans le diagnostic et aux exigences de la trajectoire du territoire.
- L'évaluation environnementale stratégique pour mesurer l'impact des actions du PCAET sur l'environnement.

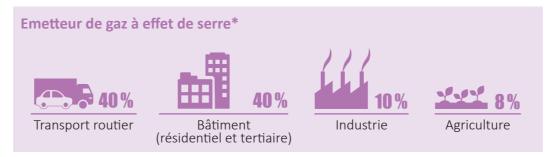
C'est un **outil opérationnel** de la transition énergétique, il engage notre territoire à:

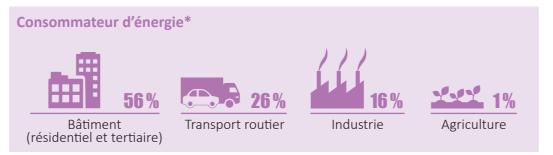
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Diminuer nos besoins énergétiques
- Améliorer la qualité de l'air
- Développer les énergies renouvelables
- S'adapter aux impacts du changement climatiques



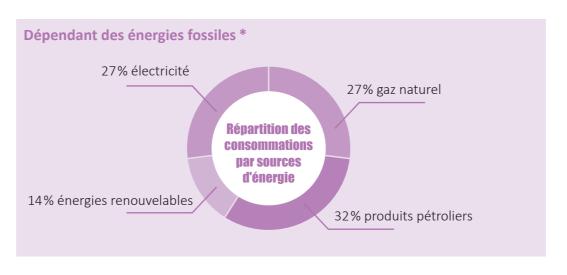
Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue avec une révision prévue tous les 6 ans. De nouvelles actions viendront l'alimenter au fil du temps.

Aujourd'hui, notre territoire est...





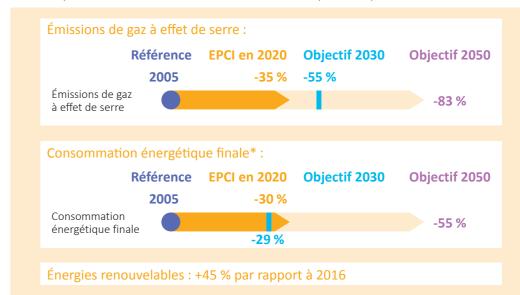
Facture énergétique en 2020 : 222 millions € = 1940 €/habitant



^{*} Émissions pour l'année 2020.

Les objectifs du territoire à l'horizon 2030

Des moyens nécessairement ambitieux tenant compte des spécificités du territoire.



* Énergies délivrées prêtes à l'emploi pour l'utilisateur final après transformation, stockage et transport (essence, électricité des prises...) différent d'énergie primaire non transformée (pétrole, gaz naturel, charbon, rayonnement solaire...)



Les axes stratégiques d'intervention

Au regard du diagnostic territorial, certains secteurs apparaissent comme étant particulièrement consommateur d'énergie et/ou émetteurs de pollutions atmosphériques. Ils représentent par conséquent des gisements de réduction à mobiliser.

Les objectifs du territoire sont déclinés en 5 axes prioritaires d'intervention :







Axe 4: Sensibilisation



de la collectivité



et communication